
Le Tribunal de Commerce de Paris proroge le délai de réunion de l'Assemblée Générale 2014 de la Société de la Tour Eiffel

Par ordonnance du 19 mai 2014, le Président du Tribunal de commerce de Paris a fait droit à la demande de la Société de la Tour Eiffel de proroger jusqu'au 31 décembre 2014 le délai de réunion de son assemblée générale annuelle appelée à se prononcer sur les comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Cette prorogation intervient en raison de l'Offre Publique d'Achat de la SMABTP en cours visant les titres de la Société et des délais résultant du recours et de la demande de sursis à exécution dont cette Offre fait l'objet. Il est rappelé que l'audience portant sur l'examen de la demande de sursis à exécution de la décision de conformité de l'AMF publiée le 30 avril 2014 est fixée au 28 mai 2014.

La Société informera ses actionnaires ultérieurement de la date à laquelle l'assemblée générale annuelle sera réunie, notamment suite à l'ordonnance du Premier Président de la Cour d'appel de Paris relative à la demande de sursis à exécution, et versera le solde du dividende 2013 subséquent à celle-ci.

Dates à retenir : 28 mai 2014 : mise en ligne des rapports annuels 2013 sur le site internet de la Société

23 juillet 2014 (après bourse) : résultats annuels

A propos de la Société de la Tour Eiffel

Société d'Investissements Immobiliers Cotée (SIIC) sur Euronext Paris, sa stratégie privilégie l'investissement dans des zones à fort potentiel et la fourniture d'immeubles neufs loués à des acteurs de premier plan. Son patrimoine au 31 décembre 2013 s'élève à 701 millions d'euros pour des actifs situés principalement en région parisienne.

Société de la Tour Eiffel est cotée sur NYSE Euronext Paris (compartiment B) - Code ISIN : 0000036816 - Reuters : TEIF.PA - Bloomberg : EIFF.FP - Membre des indices IEIF Foncières, IEIF Immobilier France

Contact Presse

Jean-Philippe MOCCI

Capmot

Tél : +33 (01) 81 70 96 33/+33 (0)6 71 91 18 83

jpmocci@capmot.com

www.societetoureiffel.com